

Nouvelle collecte des encombrants (sur demande)

Les Escoumins, le 2 septembre 2020. – La MRC de la Haute-Côte-Nord informe sa population d'une nouvelle formule de collecte des encombrants, qui a débuté le 13 juillet de cette année. En remplacement des collectes semi-annuelles, les citoyens de chaque municipalité pourront désormais, à raison d'une semaine par mois, et **sur demande seulement**, bénéficier d'une collecte et se départir de leurs objets volumineux.

Selon un horaire préétabli se terminant la semaine du 9 novembre, les collectes s'effectueront chaque lundi et/ou vendredi, selon le besoin et les congés fériés :

	Date	Municipalité
Septembre	10 septembre	Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Colombier
	14 septembre	Forestville
	21 septembre	Sacré-Cœur
	28 septembre	Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Essipit
Octobre	5 octobre	Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Colombier
	14 octobre	Forestville
	19 octobre	Sacré-Cœur
	26 octobre	Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Essipit
Novembre	2 novembre	Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Colombier
	9 novembre	Forestville

Par téléphone
418 514-8254
ou **Messenger**
via notre page
Facebook

Sur demande
au plus tard le
jeudi
précédant la
collecte

**Déposer les encombrants au plus tard à 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte.*

**Les matières doivent être empilées et attachées en paquets (par matière) pour éviter leur éparpillement et faciliter leur chargement.*

Les encombrants sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans les bacs **en raison de leur grosseur** (meubles, appareils électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin, douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique roulées).

Les débris de construction, rénovation et démolition **devront être triés par matière**. Par contre, les pneus, ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (ex. : béton, brique, asphalte, etc.) **ne seront pas ramassés**. Ces matières doivent être **apportées aux écocentres**.

Les résidus dangereux (contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.), **doivent également être apportés aux écocentres ou aux points de dépôt accessibles** dans chacune des municipalités.

Pour toute demande, veuillez communiquer avec nous **au plus tard le jeudi précédant la collecte**, par téléphone au **418 514-8254** ou via **Messenger** sur la page Facebook du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC La Haute-Côte-Nord. Une confirmation vous sera alors signifiée.

– 30 –

Source : Valérie Samson, conseillère en développement durable et économie circulaire
Service de la gestion des matières résiduelles
Ligne Info-collecte : 418 514-8254 / 418 233-2102 poste 211 ou 1 866-228-0223